

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

## DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics et analyse pollution complémentaires, à réaliser sur le site de la ZAC du Halage à Saint-Etienne du Rouvray (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 40% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 18 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Anciennes fonderies de Lorraine (production d'obus puis fabrication de tuyaux en fonte et de pièces ferroviaires), puis fabrication matériaux isolants à base de laine de roche jusqu'en 2004 par ISOVER.
PLU :	UX
PROJET :	Les activités qui seront développées dans le cadre du projet ne sont pas encore précisément identifiées mais il s'agira d'entreprises artisanales et industrielles, de PME/PMI et de services divers.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 1-12-17 Commission permanente régionale du 29-01-18
PROPRIÉTAIRE :	Holding Jacquard
ENVELOPPE PROJET :	<b>30 000 €HT (complémentaire à l'enveloppe initiale de 70 000 €HT)</b>

Site, lieu, nature de l'intervention Projet	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
<b>Interventions Métropole, CODAH, CUCLM</b>					
ZAC du Halage à Saint-Etienne du Rouvray Diagnostics et analyse pollution - enveloppe complémentaire Activités économiques	MRN	30 000	25% 7 500 €	40% 12 000 €	35% 10 500 €

ROUEN, le 20 FEV. 2018

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL